Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 48 (1919)

Heft: 11

Vorwort: Notre Société d'éducation

Autor: Barbey, F.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XLVIIIme ANNÉE. N° 11. 1er JUIN 1919.

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

ET DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DU CORPS ENSEIGNANT

Abonnement pour la Suisse : **4 fr.** ; par la poste : **20 ct.** en plus. — **Pour l'étranger : 5 fr.** — Le numéro : **25 ct.** — Annonces : **15 ct.** la ligne de 5 cm. — **Rabais pour les annonces répétées.**

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à **M. le Dr Julien Favre,** *professeur à l'Ecole normale,* **Hauterive-Posieux.** Les articles à insérer dans le N° du 1er doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent, et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois. Les travaux de la Partie pratique doivent être adressés à M. Firmin Barbey, inspecteur scolaire, à Fribourg.

Pour les annonces, écrire à *M. L. Brasey, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg*, et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'*Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.*

*Le **Bulletin pédagogique** paraît le 1er et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où il ne paraît qu'une fois.*

SOMMAIRE. — *Notre Société d'Education. — Billet de l'instituteur. — Une statistique intéressante. — Le Cercle d'études des instituteurs du Vme arrondissement (suite et fin). — Petite correspondance. — Partie pratique. — Bibliographie. — Chronique scolaire. — Avis.*

Notre Société d'Education

Au moment où la Société d'éducation semble devoir entrer dans une nouvelle phase de son activité et de son développement, il paraît opportun de jeter un coup d'œil rétrospectif et de se rendre compte des services qu'elle a déjà rendus comme aussi de ceux qu'elle sera appelée à rendre encore dans l'avenir.

C'est sur les principes de l'école chrétienne qu'elle a été édifiée, il y a 50 ans bientôt. Les fondateurs, des hommes tels que M. le chanoine Schorderet, M. le chanoine Wicky, l'infatigable M. Horner, ont créé ce mouvement dans le but d'unir, dans un élan de défense commune des intérêts scolaires, les prêtres, les instituteurs et les amis de l'instruction populaire. Née à une époque de luttes religieuses et politiques, la Société d'éducation a poursuivi fidèlement la voie tracée par les initiateurs sans se départir jamais du but qui lui a été assigné.

On peut affirmer sans crainte de démenti que tous les progrès scolaires dont s'honore à juste titre le canton de Fribourg ont trouvé leur point de départ dans les assises de la Société d'éducation. Tour à tour, les méthodes d'enseignement, les stades de l'évolution des idées pédagogiques, les moyens d'éducation, les œuvres annexes de l'école ont fait l'objet des études approfondies et persévérantes des membres de la Société. On a dit parfois, bien à tort, que les discussions survenues dans les assemblées annuelles n'avaient qu'une consistance théorique et idéale : cette affirmation n'est certes pas exacte. Il est certain, au contraire, que l'enseignement à l'école primaire a pris son essor dans nos modestes et réconfortants congrès pédagogiques. Grâce à la vie intellectuelle et morale de notre Association, les pionniers de l'instruction ont gardé entre eux le contact et ont porté bien haut le drapeau, symbole du travail et de la fidélité à la religion et à la patrie. La Société pédagogique a présenté un autre avantage très appréciable, celui d'établir des relations entre les divers degrés de l'enseignement.

La vie calme, l'ère sereine et pacifique qui a marqué l'époque d'avant la guerre ont rendu moins tangible la nécessité d'une semblable organisation. Nous n'irons pas jusqu'à prétendre que la Société d'éducation était plongée dans le sommeil le jour où la conflagration universelle a éclaté comme un tourbillon dévastateur, mais nous croyons pouvoir affirmer que l'infusion d'une vie nouvelle et mieux adaptée à des besoins nouveaux était devenue indispensable. Les sociétés, comme les individus, ne peuvent rester stationnaires et leur action finit par s'amoindrir si elles ne tendent sans cesse à leur perfectionnement.

Les circonstances produites par la période à jamais historique 1914-1919 ont imposé à notre Société une halte forcée. Cet arrêt a permis de mieux toucher du doigt les remaniements qui s'imposent.

Sous peu, l'assemblée générale aura à s'occuper de la revision des statuts. Ceux qui nous régissent depuis l'origine de notre groupement doivent être amplifiés et mis au niveau des temps modernes. Nous croyons utile d'attirer l'attention sur les dispositions nouvelles prévues par le projet à l'ordre du jour.

L'art. 1er, définissant le but de la Société, a inscrit entre autres, dans son programme d'activité, la clause suivante : « travailler au bien général des instituteurs. » Ce point, précédemment controversé, est maintenant admis par tous ceux qui veulent sincèrement le développement de l'instruction populaire sous toutes ses formes. Le bien général des membres du corps enseignant n'est pas seulement leur prospérité morale et religieuse, mais c'est aussi leurs avantages matériels, c'est-à-dire une rémunération non seulement à peu près suffisante, mais encore assez élevée pour placer le maître d'école, l'éducateur de la jeunesse, dans le rang honorable qu'il doit occuper selon le milieu où il est appelé à vivre.

L'administration de la Société sera rendue plus féconde grâce à l'art. 7 des nouveaux statuts qui prévoit un comité élu pour 4 ans et, par le fait, un bureau plus stable et plus complètement responsable d'une gestion sérieuse et d'une activité marquante. Ajoutons que l'organisation de l'assemblée annuelle n'aura nullement à en souffrir ; il importe d'ailleurs de ne pas sacrifier le principal à l'accessoire.

Dans le même ordre d'idées, l'art. 11 réserve au Comité de rédaction de l'organe pédagogique une plus grande responsabilité et des obligations plus positives.

Voici encore une innovation qui demandera de chaque sociétaire un léger sacrifice annuel : il est prévu le payement d'une modique finance de 1 fr. en sus du prix de l'abonnement au *Bulletin*. Pas un membre de la Société, nous en avons la persuasion, n'hésitera à fournir cette minime contribution dont l'heureux effet sera d'assurer, avec le subside de l'Etat, la situation de la caisse. Celle-ci, mieux alimentée, pourra rendre plus de services et permettra de prendre plus d'initiatives.

Telles sont, en substance, les principales modifications proposées. Elles ne sont pas nombreuses, il est vrai, mais de nature à rehausser la mission d'une association qui a plus que jamais sa raison d'être à l'heure où toutes les forces morales d'une nation doivent s'unir pour soutenir le bon combat. Si notre Société a subi momentanément une crise provoquée avant tout par la dureté des temps, elle va maintenant se remettre à l'œuvre et poursuivre dans un sens encore plus large sa bienfaisante activité. Il importe pour cela que tous les éléments qui la composent marchent à l'unisson mus par des sentiments de concorde et apportent vers le but commun, soit les progrès de l'école chrétienne sous toutes ses formes, le concours de leur travail et de leur bonne volonté. Ainsi la Société d'éducation sera plus prospère que jamais et correspondra toujours mieux au noble idéal qui a inspiré l'action de ses généreux fondateurs.

F. Barbey.

Billet de l'instituteur

Un immense soupir de soulagement a accueilli, le 11 novembre dernier, la signature de l'armistice. La guerre enfin était terminée, l'effroyable tuerie allait cesser ! Et chacun de se féliciter et de se réjouir d'avoir échappé au cataclysme.

La Suisse est sortie indemne de l'ouragan de fer et de feu qui l'enveloppait. L'îlot a bien ressenti quelques convulsions, mais les flots en furie ne l'ont point submergé.

Maintenant que le rameau d'olivier va refleurir, notre peuple